

Comité de Direction  
case postale 24  
1268 Begnins  
Tél. 078 888 20 18  
aise@begnins.ch

**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU LUNDI 24 JUI 2013  
A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h05. Il salue la présence de M. Jean-Pierre Deriaz, Préfet.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2013.
3. Assermentation de Monsieur Marcel DILL de la Commune de Burtigny.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis du Comité de Direction pour une demande d'achat de mobilier pour le collège de Vich – préavis N° 005/2013.
7. Présentation du logiciel des transports.
8. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 19 présents, 6 excusés et 1 absent.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

**Point 2** Pièce 067 **Approbation du procès-verbal du 23 mai 2013**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 3** Pièce 068 **Assermentation de Monsieur Marcel Dill de la Commune de Burtigny**

Monsieur Marcel Dill nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE pour la Commune de Burtigny, est assermenté par M. Jean-Pierre Deriaz, Préfet, en suite à la démission de Monsieur Georges Kaefer.

Monsieur Marcel Dill entre en fonction immédiatement en tant que Conseiller Intercommunal de l'AISE sous les applaudissements de l'assemblée.

**Point 4**                    **Communications du bureau**  
La secrétaire souhaite apporter une correction au procès-verbal du 27 septembre 2012 ayant déjà été validé. En effet, en page 13 **l'appel fait part de 15** présents et non 26.

**Point 5**                    **Communications du Comité de Direction**  
Aucune communication.

**Point 6**                    **Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour une demande d'achat de mobilier pour le collège de Vich– préavis n° 005/2013.**

Pièce 069 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 005/2013.  
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté, d'accorder au CoDir un crédit extrabudgétaire de CHF 68'058.95 destiné à l'acquisition de mobilier pour le collège de Vich et d'autoriser le CoDir à prélever la somme nécessaire sur le compte fond de renouvellement du mobilier.

Pièce 071 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 005/2013 par Monsieur Luc Mouthon,  
qui propose d'amender le préavis en fixant le montant d'achat du mobilier en question à CHF 65'000.00 TTC.

**Amendement :**

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote suivant :

Acceptez-vous d'amender le préavis à un montant de CHF 65'000.00 TTC.

**Résultat du vote :** unanimité.

Le président passe ensuite au vote du préavis.

**Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir n°005/2013 du 10 juin 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le préavis du Comité de Direction tel qu'amendé. D'accorder au CoDir un crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.00 TTC destiné à l'acquisition de mobilier pour le collège de Vich et d'autoriser le CoDir à prélever la somme nécessaire sur le compte fond de renouvellement du mobilier.

**Point 7**                    **Présentation du logiciel des transports**

Madame Caroline Pralong présente le logiciel utilisé par le dicastère des transports.

Suite au départ de Madame Martine Guignard, le dicastère des transports ~~a~~ s'est penché longuement sur l'organisation des transports afin de mettre au point un logiciel permettant de travailler facilement et gagner du temps.

L'envoi des courriers aux parents est à présent simple et rapide ce qui engendre une économie de vacations autant pour les membres du Comité de Direction que pour la secrétaire.

Le montant alloué à la création de ce logiciel sera donc amorti rapidement.

#### Questions/remarques

Madame Pralong annonce que la Direction des écoles a accepté plusieurs demandes émises par le CoDir afin d'améliorer l'organisation des transports.

### **Point 8**

#### **Divers et propositions individuelles**

Monsieur Jean-Pierre Deriaz, Préfet annonce qu'il est présent ce soir car le CoDir de l'AISE se retrouve face à des problèmes de fonctionnement. Il rappelle qu'au sein du CoDir, certains membres étaient prêts à refuser les comptes de l'année 2012 pour diverses raisons.

De plus, un rapport a été envoyé aux dix Municipalités membres de l'AISE. Ce rapport a été signé par cinq membres du CoDir et a permis de crever l'abcès. S'en est suivi la démission de Monsieur Didier Lohri, à la demande de Monsieur Jean-Pierre Deriaz, afin de permettre à l'Association de repartir sur de nouvelles bases.

Monsieur Le Préfet indique que le dialogue avec la Direction des écoles était pratiquement rompu.

Le refus de la gestion 2012 n'a pas eu d'effet direct mais la gestion ne pourra pas être refusée une année supplémentaire car le Conseil d'Etat pourrait prendre des décisions graves.

Monsieur Jean-Pierre Deriaz informe les conseillers qu'à 18h00 ce jour, une séance a eu lieu avec tous les Syndics et les membres du CoDir afin de parler de l'avenir de l'AISE. Monsieur Le Préfet a bon espoir que l'Association retrouve une harmonie et de bonnes bases de travail.

Le nouveau Président du CoDir ne pouvant pas être élu ce soir, c'est donc Monsieur Philippe Menoud qui assurera la Vice-Présidence jusqu'au mois de septembre 2013.

Mme Pralong souhaite à titre personnel remercier Monsieur Didier Lohri pour son travail au sein du CoDir. Elle souhaite au nom de certains membres du CoDir le remercier pour son apport sans limites de connaissances, de mémoire et pour sa disponibilité. Elle lui souhaite bon vent pour la suite de cette législature.

Monsieur Didier Lohri dit souvent « maison de paille ou l'on rit vaut mieux palais ou l'on pleure ». Il ne veut pas de remerciements, pour lui l'affaire est réglée, il s'en va le cœur léger content d'avoir toujours soutenu les communes membres de l'AISE au niveau financier.

Monsieur Didier Lohri offre un petit cadeau à tous les membres du CoDir.

Le Président remercie les membres du Conseil Intercommunal pour leur présence ce soir à Begnins et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 20h45.

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht